

# Cohésion sociale et justice

## L'exemple d'un partenariat PJJ et Acsé

**Yassine CHAIB \***

**Nadine CHAIB \*\***

Comment les pouvoirs publics répondent au sentiment d'injustice que vivent certaines catégories de jeunes issus de l'immigration ? On lira ici l'exemple d'un partenariat entre la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité (ACSE) en Picardie.

Pour lutter contre les mécanismes d'exclusion et de marginalisation, sources du sentiment d'injustice chez les jeunes<sup>1</sup>, les pouvoirs publics ont mis en place, à partir des années 80, un programme d'actions coordonnées et une politique interpartenariale dans le domaine de l'action sociale.

La mise en œuvre de cette politique d'ouverture a conduit la DPJJ (Direction de la protection judiciaire de la jeunesse) à multiplier au plan local, souvent par voie de conventions, des actions avec d'autres partenaires (Education Nationale, Affaires Sociales, Jeunesse et Sports, etc.) afin de favoriser l'accès des jeunes (sous protection judiciaire) à l'instruction et à l'emploi mais aussi au logement, à la santé, aux loisirs, à la culture, domaines dont la grande majorité d'entre eux est exclue. C'est ainsi que, pour lutter contre l'échec scolaire, des conventions entre établissements scolaires et services de la PJJ ont permis le maintien ou la réintégration à l'école des jeunes sous protection judiciaire.

Par ailleurs, des actions sont menées dans le cadre de la politique de la ville : conseils départementaux et communaux de prévention de la délinquance, opérations prévention été, programme de développement social des quartiers, contrats d'actions de prévention, etc.

\* Directeur régional de l'Acsé Picardie

\*\* Directrice départementale de la PJJ de l'Oise.

L'accord cadre entre la PJJ, la DPM et le Fasild a démarré en 1997 avec un premier protocole avec le Ministère de la Justice et une réactualisation en 1989 et en 2006.

### **Convention PJJ et Fasild en région Picardie.**

La première convention signée en 2005 entre la direction régionale PJJ Picardie et la direction régionale du Fasild Picardie s'inscrit dans l'esprit des conventions cadres entre les deux institutions (1997 et 2005). Elle se réfère à un partenariat en construction entre les deux directions régionales. La mise en œuvre des orientations se fera en fonction des potentialités et des partenariats locaux.

La question de l'injustice par discrimination est un volet à prendre en compte dans les institutions judiciaires telles que la PJJ. En effet, les publics qui relèvent de la PJJ sont hétérogènes avec un nombre élevé de jeunes issus de l'immigration. En Picardie, les services de la protection judiciaire de la jeunesse sont confrontés à des profils de jeunes marqués par des trajectoires familiales complexes. Le vécu de ces jeunes dans des contextes de relégations sociales et urbaines, se caractérise d'une part, par une visibilité négative dans l'espace public et d'autre part, par une construction identitaire « inachevée » concernant le rapport à l'autorité et aux institutions.

La mission de la protection judiciaire de la jeunesse s'inscrit pleinement dans les politiques publiques d'intégration et de lutte contre les discriminations. La PJJ et l'Acsé ont des objectifs communs en matière d'insertion sociale et professionnelle en direction des jeunes issus de l'immigration sous protection judiciaire

Au regard du protocole d'accord entre les deux institutions, signé 28 avril 1997 et confirmé par une note du 20 août 1999, il s'agit :

- D'accorder une priorité dans la programmation des actions, à celles qui s'adressent aux jeunes qui rencontrent les plus grandes difficultés.

- De prendre en compte de manière non ségrégative la situation propre aux jeunes étrangers ou d'origines étrangères dans les actions réalisées.

- De traiter globalement la situation des jeunes concernés en articulant les interventions réalisées dans les différents domaines de la formation, de la scolarité, de l'accès à l'emploi et au logement, de la santé, de l'action sociale et culturelle, des activités récréatives et sportives.

- De s'attacher à favoriser les initiatives des jeunes et contribuer ainsi d'une part à modifier les représentations discriminatoires et d'autre part à permettre aux jeunes de restaurer leurs propres images.

Cette collaboration doit se poursuivre dans les domaines définis dans les objectifs généraux à partir de trois axes de travail : la formation des acteurs, les actions d'animation départementale et la promotion d'études.

La *formation des acteurs* a pour objectif d'élaborer des modules de formation en lien avec le Pôle Territorial de Formation PJJ compétent pour la région Picardie. Il s'agit de travailler à une meilleure prise en compte de la dimension interculturelle et d'élargir les connaissances de l'immigration. Cet objectif vise également à mettre en œuvre des actions de sensibilisation à propos de la diversité culturelle et de la construction identitaire des jeunes issus de l'immigration. Il s'adresse aux acteurs de terrains et partenaires de la PJJ. L'apport de la DR de l'Acsé porte essentiellement sur une aide à l'ingénierie de formation à partir de son programme régional d'actions et de son programme national de formation des acteurs à la discrimination.

Les *actions d'animation* départementale sont construites en direction des jeunes et des professionnels intervenant dans le champ de l'action éducative. L'objectif de la convention est de favoriser les partenariats avec les Directions Départementales de la PJJ sur des objectifs pédagogiques à long terme. Ils concernent d'une part, les jeunes sur leurs propres parcours identitaires et leurs relations avec les professionnels. L'idée est de créer entre les jeunes et les professionnels un temps d'échange et de partage dans un même lieu. D'autre part, de favoriser les échanges de pratiques entre les professionnels concernés et mobilisés dans le parcours des mineurs. Il peut s'agir, à l'exemple de l'Oise - l'action « la figure du père »<sup>2</sup> - d'appréhender les relations des jeunes à l'autorité et leur rapport à la loi. Ces actions s'appuient sur un matériel audiovisuel et des interventions extérieures. Ce partenariat entre l'Acsé et la PJJ permet, dans le prolongement de l'action avec les jeunes, une ouverture et une implication des services de l'Etat, des collectivités territoriales et du tissu associatif.

Quant à l'axe de travail *promotion et étude*, il vise à permettre une meilleure connaissance des jeunes en Picardie pour améliorer la prise en charge éducative. Deux modes de développement des études sont envisagés :

-Faciliter l'élaboration de projets d'études sur la connaissance des jeunes issus de l'immigration et proposer éventuellement ces projets de recherche à la direction d'étude de l'établissement public et du CNFE.

- Favoriser l'accès au terrain de recherches pour les étudiants de l'université de Picardie sur des préoccupations communes (accueil de stagiaires, tutorat universitaire).

### Une évolution du regard

L'approche du Fasild des questions de la jeunesse était dominée, jusqu'à ces

dernières années, par un certain nombre de considérations, liées à la problématique identitaire propre à l'adolescence, placée sous le signe de «l'entre-deux» et de la double appartenance (deux cultures, deux langues, deux systèmes de référence).

Ce mode d'analyse de la situation des jeunes issus de l'immigration, en termes de processus de construction identitaire, conduit à mobiliser des ressources dans le champ des origines, de la mémoire, de la filiation, de la transmission des codes culturels des pays d'origine de ces jeunes, et à développer diverses modalités de formation et de médiation, dans le champ interculturel.

Ces priorités (nationales) avaient pour postulat de départ : la construction de l'identité doit être située dans l'histoire familiale et sociale. C'est en effet dans la famille que se construisent les premiers fondements de la formation de la personnalité des jeunes nés en France et accroché au pédoncule (par la force des représentations) d'être «issus de l'immigration».

Par ailleurs, les projets d'action en direction des jeunes des quartiers ont longtemps fonctionné dans une logique de programmation d'activités culturelles et de loisirs. Cette programmation était et reste encouragée pour des raisons diverses (lisibilité, prévisibilité de l'action et aussi une mobilisation des jeunes dans des actions peu porteuses de sens). En somme, c'est une consommation de loisirs dans un objectif très large de prévention de la délinquance.

La facilité d'organisation de ces actions tend cependant à prouver ses limites avec un public jeune de plus en plus sensible sur son image de marque. L'investissement des jeunes dans certaines disciplines sportives et artistiques n'est pas en soi une nouvelle forme de citoyenneté, étant donné que la concentration géographique des jeunes dans

les quartiers contrarie le développement du sentiment d'appartenance à son territoire de résidence.

Les processus d'assignation et de ségrégation socio-spatiale n'est pas l'apanage des jeunes des quartiers sensibles. C'est la perspective identitaire qui, par le truchement de la musique et du sport, pourrait rendre possible le dépassement de l'enfermement en soi et l'élévation de soi en tant qu'individu capable d'exprimer sa «difficulté d'être» et de répondre aux injustices ressenties autrement que par la violence.

### **L'éducation à l'image**

Le cinéma et sa composante ludique et distrayante nous semblent être le meilleur moyen d'expliquer comment fonctionne l'articulation des images entre elles, l'importance de la musique, de l'écriture du scénario et des dialogues. Notre époque étant celle de l'image toute puissante, la programmation de l'éducation à l'image en direction des publics scolaires est une priorité pour l'Acsé.

En effet, les jeunes sont submergés par des flots d'images qu'ils n'ont pas nécessairement les moyens de dominer et de comprendre alors même que c'est leur première pratique culturelle : cinéma, photo, télévision, jeux vidéo, Internet, etc. Depuis plus de 20 ans, l'École a mis en place une éducation théorique et pratique à ce langage complexe dont les codes et les techniques évoluent sans cesse.

Régulièrement, dans l'Oise, des films et des débats sur une éducation à l'image et à la citoyenneté sont organisés par la mise en place de séances de cinéma auprès d'un public de jeunes pris en charge par la PJJ, de professionnels et de partenaires institutionnels, sur des thématiques afférentes aux questions posées par ces jeunes à la société.

A la suite de la projection d'un film, des intervenants (professionnels, magistrats, acteurs ou réalisateur) participent à un débat avec la salle. L'objectif de l'action est de favoriser auprès des acteurs publics la connaissance des parcours de construction identitaire des jeunes afin d'intervenir sur les risques de ruptures par rapport à la société et aux institutions et de travailler sur les représentations sociales des jeunes liées à la prise en charge de ces publics.

L'intérêt à travers ces films est de mieux se connaître, de connaître les autres et leur vécu et de faire aussi changer notre regard sur la vie et sur les gens qui nous entourent. Ces initiatives sont l'occasion d'introduire une éducation à l'image pour vivre celle-ci avec un recul critique. En même temps, c'est un moyen d'élever les consciences, de démontrer à quel point il faut se méfier de ces images devenues si banales, avec des exemples simples mais souvent très parlants de manipulations médiatiques.

Ce fut le cas par exemple, en 2007, avec la projection du film « Indigènes » et d'un film documentaire « Paris Couleurs » sur le thème de l'histoire de l'immigration. Ils ont permis d'aborder la relation entre l'Autre et Nous:

### **Une action autour de la marche comme démarche de mobilisation des jeunes.**

La direction régionale de l'ACSE a travaillé également à une action innovante en matière de Ville Vie Vacances. Une randonnée sur le chemin de Compostelle, de Compiègne à Paris, en direction des jeunes en difficultés, a été menée en partenariat avec la DDPJJ, la DDJS, le Château de Compiègne et l'association des randonneurs des Amis de Saint-Jacques de Compiègne. C'est une démarche de rupture par la marche : utiliser la randonnée comme moyen de mobilisation et de séjour de rupture.

Ce fut aussi une promenade dans la mémoire professionnelle, notamment les activités de médiations éducatives dans la formation initiale des éducateurs. L'apprentissage de la marche regroupant les jeunes de la PJJ et les éducateurs est un acte fondateur d'une expérience du passage de la rupture à la confiance. Le jeune qui se met à marcher met de la distance entre ce qu'il fut et ce qu'il sera. Il ajoute de l'espace pour matérialiser le temps. Dans le leitmotiv « Je marche, donc je suis », l'éducateur a l'occasion de construire une relation d'accompagnement sur la route de l'action éducative.

### **Les activités de médiations éducatives dans la formation initiale à l'ENPJJ à Roubaix.<sup>3</sup>**

Les activités de médiations éducatives ont toujours été une composante de la formation initiale des éducateurs. Leur nombre a plus ou moins varié selon les époques en fonction des options du plan de formation. Cependant, considérées comme un préalable à la relation éducative, elles sont indissociables de l'exercice du métier d'éducateur.

« Les activités que l'on apprenait, dans les écoles d'éducateurs étaient manuelles (la poterie, la cuisine, etc.). Le sport occupait déjà une place importante. Il était possible de pratiquer de nombreuses disciplines sportives, comme la voile, la plongée, le ski. Aujourd'hui, les éducateurs en formation apprennent d'autres médias, la vidéo, l'informatique, plus en conformité avec les tendances des jeunes d'aujourd'hui » : témoignage d'une éducatrice en milieu ouvert. A cette époque, la formation des éducateurs de la PJJ offrait des possibilités de pratique et accordait un intérêt certain dans la connaissance des activités de médiation éducative pour le jeune et l'éducateur.

La circulaire d'orientation du 24 février 1999 rappelle et précise la nécessité de repenser les modalités de l'accompagnement éducatif. D'une part, en raison des nouvelles difficultés auxquelles sont confrontés les mineurs faisant l'objet d'une décision de justice et d'autre part de l'affaiblissement des potentiels de réponses en terme d'insertion et d'intégration, existants dans l'environnement social difficile.

### **Une présence vigilante et active**

Une des missions de l'éducateur est « d'assurer un accompagnement éducatif soutenu par une présence plus affirmée et par le recours à des outils spécifiques afin de construire cette présence. Cette présence vise la réalisation de projet afin de re-mobiliser ces jeunes dans un objectif de réinsertion dans la vie sociale ».

En effet, les mineurs suivis par les services éducatifs ont pour la grande majorité d'entre eux, été confrontés, à une défaillance de la présence des adultes au moment où cette présence était la plus nécessaire et structurante.

La re-mobilisation du jeune suppose que l'éducateur construise et maintienne une relation constante. Cette stratégie relationnelle passe obligatoirement par la présence permanente des éducateurs au quotidien dans des actions et des temps partagés avec les mineurs. Cette dimension intensive de l'accompagnement éducatif suppose un renouvellement des pratiques professionnelles qui mettent en œuvre des projets, suppose de penser et de recourir à des supports d'activités culturelles ou sportives attrayantes pour les jeunes et de s'appuyer sur des partenaires extérieurs. Les professionnels doivent être en capacité de proposer, de mobiliser et de développer des activités et susciter l'envie pour ramener le

jeune dans une réalité sociale moins soumise uniquement au sentiment de victimisation.

La note du 18 avril 2002 réaffirme cette volonté d'insertion sociale et professionnelle des mineurs accueillis qui doit être une préoccupation constante des professionnels et demeure la finalité de l'action éducative.

L'action éducative se conçoit à partir des médias pédagogiques qui vont structurer la relation entre l'éducateur et le mineur, ainsi qu'à l'existence d'un projet partagé qui donne une perspective à cette action. La notion de parcours, l'inscription dans la durée de l'action menée constitue un repère pour le jeune et permet d'instaurer des liens, d'établir une confiance réciproque.

Le plan de formation initiale des éducateurs prévoit une semaine de sensibilisation et de découverte des activités de médiation éducative avec des supports aussi variés que les percussions, le conte, l'écriture, les arts plastiques, le chant, la danse, le théâtre. Mais également cette année, un net retour vers les activités physiques et sportives, avec la natation, la danse, l'escale et les sports collectifs.

La protection judiciaire de la jeunesse manifeste sa volonté de reconnaître l'importance des activités de médiation éducative et d'en proposer une diversité plus grande.

### **La professionnalisation comme facteur d'un agir relationnel**

L'implantation de l'école nationale de protection judiciaire au centre ville de Roubaix a donné une autre envergure à ce projet d'augmenter l'offre d'activités de médiation éducative. Des conventions ont été passées auprès de la municipalité de Roubaix pour l'utilisation des équipements sportifs et auprès des clubs sportifs locaux pour l'encadrement des stagiaires.

La pratique des activités physiques et sportives sera proposée tout au long de la formation initiale des éducateurs avec une ouverture aux directeurs de service. Le dispositif développé par l'école a pour objectif d'offrir un choix de pratique initiatique aux éducateurs en fonction de leurs affinités. L'objectif étant de sensibiliser les éducateurs.

L'école nationale de la PJ accueille des stagiaires en situation professionnelle et dispense une formation professionnalisante. Cette vocation apparaît dans une démarche qui vise la mise au travail de ces éducateurs, très vite plongés dans les réalités de prise en charge des jeunes qu'il faut accompagner.

### **La confiance comme matrice de l'action éducative**

Dans l'exercice de son métier, face au jeune accueilli, l'éducateur a obligation d'action, il n'a pas obligation de résultat. Il ne peut se fier aux apparences, ni considérer les résultats dans une perspective de court terme. L'action éducative est un acte désintéressé, un acte posé, un risque que l'éducateur prend pour l'autre. Dans ce cas tout peut être tenté avec le recours aux médias éducatifs qui offrent des réponses possibles.

Le concours de médias dans la relation éducative favorise l'instauration d'une entente, dans un climat qui va aider à établir et créer la confiance entre l'éducateur et le jeune. Le média, le partage d'une activité, le « faire-avec », va aider à créer ce climat de confiance mutuelle et réciproque. L'attention et la bienveillance de l'éducateur vis-à-vis du jeune prend sens à travers l'élaboration d'un projet éducatif clair, structuré et cohérent qui pourra se poursuivre au-delà de la prise en charge du moment.

A travers un « objet transitionnel » (D.W. Winnicott), une activité symbolique, la

confiance établie et partagée entre l'éducateur et le jeune les inscrit mutuellement dans le même projet éducatif : la construction individuelle du jeune, les liens sociaux et le sentiment d'un sujet de justice à rebâtir, le retour à la vie sociale, avec ses normes et ses valeurs et surtout l'estime de soi.

Pour recueillir l'adhésion et l'engagement du jeune, il est essentiel de lui faire choisir l'activité, qu'il soit motivé et qu'il prenne aussi du plaisir en la pratiquant. Mais le média n'est pas une fin en soi, c'est un moyen, un intermédiaire car, une des finalités, outre le développement de la personne, c'est également sa socialisation qui est visée. C'est-à-dire, le processus par lequel le jeune s'approprie les normes, les valeurs qui régissent le fonctionnement de la vie en société. La motivation et le plaisir, éprouvés par le jeune doivent être entretenus par l'éducateur. En s'inscrivant dans durée, le projet éducatif prend du sens.

Le fait que l'éducateur porte et soit garant de la pratique de cette activité est importante. Pour le jeune d'une part car inscrite dans son emploi du temps, elle constitue un repère dans son emploi du temps, elle lui donne une identité, il s'affirme à travers cette pratique, qui donne une place dans une configuration sociale et culturelle dans laquelle il avait le sentiment d'être exclu. Et pour l'éducateur d'autre part, outre son enrichissement et son plaisir personnel, le fait de partager avec le jeune seul ou en groupe lui confère une meilleure compréhension de la personnalité des jeunes, lui ouvre de nouvelles opportunités en terme d'action éducative.

Par les activités de médiation éducative, l'acte éducatif doit favoriser la construction d'un nouvel espace et des liens à soi, aux autres et à l'environnement social. L'éducateur, en proposant un média répondant aux attentes et aux particularismes

culturels des jeunes devient un passeur, il va les amener à construire un projet pour aider le jeune à mettre en lien les événements de sa vie, à mieux se connaître, à faire lui-même les liens entre les difficultés qu'il a rencontrées en terme d'insertion sociale et professionnelle. Le média, le faire-avec, le temps de partage et l'attention de l'éducateur est un moyen pour le rassurer, qu'il reprenne confiance en lui, le valoriser, retrouver une estime de soi et le sortir de la spirale de l'échec et de la victimisation.

L'important est le lien éducatif qui va naître entre l'éducateur et le jeune dans un espace intermédiaire où il sera possible d'engager un processus de transformation qui sera marqué par la mise en mot de son histoire, de ces souffrances, en comprendre les origines et lui donner un sens, pour dépasser les attitudes de renoncement et restaurer son image personnelle.

Le partage d'un vécu, le faire-avec pour amener le jeune à se sentir compris et reconnu comme une personne digne d'estime, en faire un acteur de sa vie, de sa culture, de son histoire et de son avenir est un accompagnement à un rapport social plus armé pour exiger pertinemment plus de justice. ■

1. Eric Marlière, *La France nous a lâchés! le sentiment d'injustice chez les jeunes des cités*. Fayard, Paris, 2008.

2. «La figure du Père, voyage au creux de sa main». Intervention de Azouz Begag en 2004 (cf. ouvrage «Le marteau-piqueur» à Beauvais et dans les maisons d'arrêts de Beauvais et de Liancourt (quartier des mineurs).

3. Voir le texte de Nadine CHAIB paru dans *Les Cahiers Dynamiques*, n°42 novembre 2008